BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1483

## 92 – HAUTS-DE-SEINE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

## Ventes et cessions

477 592 885 RCS Nanterre.
**EASYTEAM.**
*Forme :* Société par actions simplifiée à associé unique.
*Capital :* 1639351.80 EUR.
*Adresse :* 199, Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud Cedex.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION EASYTEAM Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 1 639 351,80 EUR Siège social 199 Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud Cedex N° RCS 477 592 885 RCS Nanterre, est société absorbante Hébergement et Infogérance des Systèmes d'Informations Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 34 Boulevard DES ITALIENS 75009 Paris 9e Arrondissement N° RCS 518 199 146 RCS Paris, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif total à transmettre : 10 578 712 € Passif à transmettre : 7 369 442 € Actif net en résultant : 3 209 270 € Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de EASYTEAM pour 0,05 actions de HISI Prime de fusion : La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés 30 949 326 euros et la valeur nominale de s actions qui seront créées par EASYTEAM au titre de l'augmentation de capital soit 15,60 euros égale à 29 839 818, 40 euros constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif de EASYTEAM et sur laquelle porteront les droits de tous actionnaires anciens et nouveaux. Montant prévu de la prime de fusion inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante : 29 839 818, 40 € La société absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de 1 109 472 euros pour le porter de 1 643 205 euros à 2 752 677 euros par création de 71 120 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15,60 euros à raison de 1 action de EASYTEAM pour 0,05 actions de HISI. La date du projet commun de fusion : 24 novembre 2023 Effet de la fusion sur le plan comptable et fiscal : 1er juillet 2023 Date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : société EASYTEAM – Nanterre n° 2023/5173 en date du 29 novembre 2023 société HISI – Paris n°2023R147076 en date du 29 novembre 2023.